

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15.

PRESENTS : Audrey BAUMANN (à partir de 19h30), Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER (à partir 19h50), Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

M. Daniel ALLEMANN qui a donné procuration à Mme Véronique HERTER

Mme Denise HECHT qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

M. Jérôme SITTE qui a donné procuration à M. Denis HUTTENSCHMITT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. PRESENTATION DES ARCHIVES COMMUNALES
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 JUILLET 2015
3. PERSONNEL COMMUNAL
4. NUMEROTATION DE PROPRIETES
5. TARIF DE CONCESSION D'UNE CAVURNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL
6. VENTE DU PLAN DU P.L.U.
7. REHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE : ACHAT DE TERRAIN
8. NOMINATION DU GARDE-CHASSE
9. O.N.F. – ETAT DE L'ASSIETTE 2017
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
12. DIVERS

1. PRESENTATION DES ARCHIVES COMMUNALES

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Mme Claudine STUDER-CARROT, archiviste intercommunale du Centre de Gestion du Haut-Rhin qui achève une mission de 09 jours dans les archives communales à la demande de la Commune. Mme le Maire laisse le soin à Mme STUDER-CARROT de présenter ces missions.

Mme Claudine STUDER-CARROT indique qu'elle est l'une des archivistes intercommunales du Centre de Gestion du Haut-Rhin et qu'elle est amenée à intervenir dans les Communes à la demande de ces dernières. Elle précise qu'elle est intervenue à Buschwiller à plusieurs reprises en 1997 puis en 1998. Puis en 2011 suite à l'aménagement du nouveau local des archives à la cave, en 2013 et qu'aujourd'hui elle achève une mission de 09 jours.

Elle indique aux élus qu'une bonne gestion des archives équivaut à une bonne gestion administrative, car de nombreux documents se trouvant en mairie ont valeur de preuve (exemple : registres d'Etat-Civil, permis de construire).

Mme STUDER-CARROT indique ensuite que la Commune de Buschwiller dispose de deux fonds d'archives : un fonds ancien regroupant de nombreuses archives datant d'avant 1945 et d'un fonds récent de 1945 à nos jours. Elle précise que toutes les communes ne disposent pas d'un fonds ancien. Actuellement la longueur des archives des Buschwiller est de 58 mètres linéaires

Elle apporte des modes de précisions sur le classement des archives puis propose aux conseillers de découvrir quelques documents provenant du fonds ancien : un atlas cadastral de 1804, un démembrement de la population, un procès-verbal délimitant le ban communal.

Arrivée de Mme Audrey BAUMANN à 19h30

Suite aux questions de plusieurs conseillers elle apporte des précisions sur la dématérialisation, mais aussi sur le fait de scanner les documents. Mme le Maire rappelle que le scan et la dématérialisation a un coût élevé.

Pour finir Mme STUDER-CARROT remercie Mme le Maire et le secrétariat pour l'accueil qui lui a été fait.

Mme le Maire invite les conseillers à contacter le secrétariat s'ils souhaitent visiter le local des archives et remercie Mme STUDER-CARROT pour son travail et son intervention.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2015 et le signe séance tenante.

3. PERSONNEL COMMUNAL

RAS

4. NUMEROTATION DE PROPRIETES - ROGER

Je vous indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un numéro à la propriété ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

Propriétaires : M. Yvon VOLLMER et Mme Fanny BROBECKER

N° attribué : N°4, rue du Vignoble – 68220 BUSCHWILLER

Références cadastrales : Section 16 – parcelle n°460

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la numérotation susvisée.

5. TARIF DE CONCESSION D'UNE CAVURNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

M. R. OBERMEYER indique que lors de l'installation du nouveau logiciel cimetière et de sa mise à jour cet été, il a été constaté que la délibération concernant le tarif de concession d'une cavurne dans le cimetière communal était incomplète. En effet il manquait la durée de la concession.

Il propose d'approuver le tarif de 75 € pour une cavurne ou tombe cinéraire pour une durée de 15 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le tarif de 75 € pour une cavurne ou tombe cinéraire pour une durée de 15 ans.

Mme le Maire rappelle que le tarif d'une tombe double pour 15 ans est de 150 € et celui d'une tombe simple de 75 €.

Arrivée de M. Patrick MULLER à 19h50

6. VENTE D'UN PLAN DE P.L.U.

M. R.OBERMEYER indique qu'il arrive que des particuliers souhaitent acquérir un plan et les documents relatifs au P.L.U. et qu'il convient d'approuver le tarif de vente. Mme le Maire rappelle que les documents sont disponibles sur le site internet de la commune.

M. R.OBERMEYER propose que les particuliers souhaitant acquérir ces documents au format papier fassent la demande en mairie. Le secrétariat se chargera de commander l'impression de ces documents, puis le particulier devra se rendre chez l'imprimeur afin de le payer directement. Les conseillers approuvent cette solution.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve que le secrétariat demande l'impression des documents relatifs au P.L.U. puis que le demandeur devra se rendre chez l'imprimeur afin de le payer directement.

7. REHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE : ACHAT DE TERRAINS - DENIS

M. Denis HUTTENSCHMITT rappelle que lors de la réunion du 16 février dernier le Conseil avait approuvé les travaux de renaturation de la zone humide de la commune.

La zone humide est un site naturel qui se dégrade et qu'il convient de préserver en raison de sa biodiversité. Il s'agit d'un secteur remarquable en termes de paysage, de faune et de flore.

Cette zone compte plusieurs saules têtards qui ont également été classés en tant que patrimoine régional depuis de nombreuses années.

Au fil des années, les deux bassins composant la zone humide se sont dégradés notamment en raison de l'eau qui passe à côté et non plus dans la zone humide.

L'objectif des travaux prévus est d'alimenter les bassins en eau mais aussi de préserver la zone humide et les prairies avoisinantes. Pour cela il conviendra de réaménager les berges en pente douce et de procéder à quelques coupes d'arbres pour ensoleiller le milieu.

Ces travaux sont subventionnés par le biais du GERPLAN et de l'Agence de l'Eau.

Une procédure pour le classement de cette zone humide en zone E.N.S. « Espace Naturel Sensible » est en cours auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que pour réaliser ces travaux de manière optimale il convient d'acquérir à l'amiable les deux terrains ci-après :

- ✓ Parcelle 43 – section 14 d'une contenance de 1141 m² appartenant à Mme Eve GOETSCHY pour un montant de 70 € l'are.
- ✓ Parcelle 44 – section 14 d'une contenance de 1146 m² appartenant à Mme Renée PANCAUT pour un montant de 70 € l'are.

Il précise que l'acquisition de ces parcelles est subventionnée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'achat de la parcelle 43 – section 14 d'une contenance de 1141 m² appartenant à Mme Eve GOETSCHY pour un montant de 70 € l'are et la parcelle 44 – section 14 d'une contenance de 1146 m² appartenant à Mme Renée PANCAUT pour un montant de 70 € l'are. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

8. NOMINATION DU GARDE-CHASSE

Mme le Maire indique qu'il convient d'approuver la nomination de M. Thierry WALTER domicilié à MUESPACH en tant que garde-chasse privé. Elle précise que la fédération des chasseurs a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de M. Thierry WALTER en tant que garde-chasse privé.

9. O.N.F. – ETAT DE L'ASSIETTE

Mme le Maire indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2017.

L'article 12 de la Charte de la forêt communale, co-signées par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites ci-dessous :

Forêts et séries	N° des parcelles	Surface en hectare	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes reportées des années ultérieures	Modes de vente prévus
BUSCH	1a	2.24	AMEL	NON	NON	Sur pied
BUSCH	6r	1.90	REGE	NON	NON	Façonné
BUSCH	9i	2.50	IRR	NON	NON	Façonné

Ces parcelles se situent en face des étangs sur la route entre HEGENHEIM et HAGENTHAL-LE-BAS (6), au niveau de la MUNIMATTEN (1), et à proximité du quartier de l'orée du bois (9).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'état de l'assiette susvisé.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

10.1 COMMISSION URBANISME – RAPPORTEUR M. ROGER OBERMEYER

- **Déclarations préalables acceptées**

Référence : DP 068 061 15 D0018
 Demandeur : WEBER Martin
 Objet : Murs de soutènement
 Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°209
 Adresse du terrain : 31, rue des Vosges
 Superficie : 893 m²

Référence : DP 068 061 15 D0020
 Demandeur : LEGENDRE Michel
 Objet : Abri de jardin
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°486
 Adresse du terrain : 3, rue de la Source
 Superficie : 435 m²

Références : DP 068 061 15 D0021
 Demandeur : GERRER Emmanuel
 Objet : Pergola et fenêtre
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°340
 Adresse du terrain : 37, rue des Ecureuils
 Superficie : 577 m²

Références : DP 068 061 15 D0022
 Demandeur : SCI REBENBODEN
 Objet : Panneaux solaires
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n°199-200-201
 Adresse du terrain : 27, rue des Fleurs
 Superficie : 8407 m²

Référence : DP 068 061 15 F0023
 Demandeur : WILLER Dominique
 Objet : Ravalement de façade et isolation extérieure
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°396
 Adresse du terrain : 18, rue des Vosges
 Superficie : 2587 m²

Référence : DP 068 061 15 F0024
Demandeur : MASON June
Objet : Changement de volets battants en volets roulants – rénovation d'un garde-fou – ajout d'une fenêtre de toit

Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°177
Adresse du terrain : 35, rue de Hésingue
Superficie : 720 m²

Référence : DP 068 061 15 F0025
Demandeur : MATHIEU Gilbert
Objet : Démolition et reconstruction d'un mur sur limite
Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°186
Adresse du terrain : 26, rue de Wentzwiller
Superficie : 1177 m²

Référence : DP 068 061 15 F0026
Demandeur : WILLER Dominique
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°396
Adresse du terrain : 18, rue des Vosges
Superficie : 2587 m²

Référence : DP 068 061 15 F0027
Demandeur : PETER Jean-Luc
Objet : Mur de soutènement
Localisation du terrain : Cadastré en section 09, parcelle n°32
Adresse du terrain : 55, rue des Vosges
Superficie : 733 m²

Référence : DP 068 061 15 F0028
Demandeur : CICCHILLITTI Mario
Objet : Couverture d'une terrasse
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°420/178 et 421/178
Adresse du terrain : 2B, rue des Ecureuils
Superficie : 374 m²

Référence : DP 068 061 15 F0029
Demandeur : CICCHILLITTI Mario
Objet : Mur de soutènement
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°420/178 et 421/178
Adresse du terrain : 2B, rue des Ecureuils
Superficie : 374 m²

Référence : DP 068 061 15 F0031
Demandeur : STRUBEL Cédric
Objet : Ravalement de façade & velux
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°128
Adresse du terrain : 20, rue de Hégenheim
Superficie : 735 m²

• **Certificats d'urbanismes acceptés**

Référence : CU 068 061 15 F1007
Demandeur : Maître Anne SCHMIDT
Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°60
Adresse du terrain : 19, rue de Wentzwiller
Superficie : 576 m²

Référence : CU 068 061 15 F1008
Demandeur : WITWEN Juerg
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°271

Adresse du terrain : rue des Vosges
 Superficie : 1063 m²

Référence : CU 068 061 15 F1009
 Demandeur : SCP TRESCH-THUET
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°68
 Adresse du terrain : 6, rue du Soleil
 Superficie : 726 m²

Référence : CU 068 061 15 F1010
 Demandeur : Maître Jean-Louis COLLINET
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelles n°121-122-123
 Adresse du terrain : 7, rue de Hégenheim
 Superficie : 404 m²

Référence : CU 068 061 15 D0011
 Demandeur : Me Jean-Paul BROM
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°70
 Adresse du terrain : 2, Rue du Soleil
 Superficie : 117 m²

• **Déclarations d'intention d'aliéner**

Demandeur : SCP COLLINET et SCHMITT-SAURET, Notaires associés à RIEDISHEIM
 Propriétaire: RHENANE DE DEVELOPPEMENT
 Acquéreur : M. LACK et Mme MEYER
 Objet : Terrain
 Localisation du terrain : Section 1 - Parcelles n° 121- 122-123
 Adresse du terrain : rue de Hégenheim – Lot 1
 Superficie : 588 m²
 Montant : 147.255 €

Demandeur : SCP COLLINET et SCHMITT-SAURET, Notaires associés à RIEDISHEIM
 Propriétaire: RHENANE DE DEVELOPPEMENT
 Acquéreur : M. LE GRELLE et Mme BLUM
 Objet : Terrain
 Localisation du terrain : Section 1 - Parcelles n° 121- 122-123
 Adresse du terrain : rue de Hégenheim – Lot 2
 Superficie : 800 m²
 Montant : 205.000 €

Demandeur : SCP COLLINET et SCHMITT-SAURET, Notaires associés à RIEDISHEIM
 Propriétaire: RHENANE DE DEVELOPPEMENT
 Acquéreur : M. et Mme Loïc STEINER
 Objet : Terrain
 Localisation du terrain : Section 1 - Parcelles n° 121- 122-123
 Adresse du terrain : rue de Hégenheim – Lot 3
 Superficie : 1000 m²
 Montant : 250.000 €

Demandeur : SCP COLLINET et SCHMITT-SAURET, Notaires associés à RIEDISHEIM
 Propriétaire: RHENANE DE DEVELOPPEMENT
 Acquéreur : SCI SINAPSIS
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Section 1 - Parcelles n° 121- 122-123
 Adresse du terrain : 7, rue de Hégenheim – 68220 BUSCHWILLER
 Superficie : 1000 m²
 Montant : 219.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à Hégenheim
Propriétaire: M. et Mme REINLE Marcel
Acquéreur : M. BAUMANN Gauthier
Objet : Terrain
Localisation du terrain : Section 1 - Parcelles n° 293/92
Adresse du terrain : rue de Hésingue – 68220 BUSCHWILLER
Superficie : 18 m²
Montant : 5.500 €

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à Saint-Louis
Propriétaire: M. Daniel SIGRIST
Acquéreur : M. Serge BECK
Objet : Maison
Localisation du terrain : Section 2 - Parcelles n° 140 & 142
Adresse du terrain : 5, rue de Wentzwiller – 68220 BUSCHWILLER
Superficie : 349 m²
Montant : 110.000 €

10.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT & SCOLAIRE

Mme HERTER rappelle que la prochaine réunion de la commission scolaire aura lieu le 26 octobre 2015 à 19h15 qui sera suivie d'une commission salle polyvalente à 20h15.

Mme HERTER fait connaître les dates des manifestations communales 2016.

10.3 COMMISSION BÂTIMENTS – RAPPORTEUR : M. BERNARD BOEGLIN

M. Bernard BOEGLIN indique que la commission bâtiments aura lieu le 05 octobre 2015 à 19h15, il indique ensuite que les travaux d'étanchéité de l'accès au périscolaire sont achevés et donne des indications sur les travaux de maintenance effectués à la salle polyvalente.

Mme le Maire donne ensuite quelques explications sur l'agenda accessibilité, ce point sera développé lors de la prochaine commission.

10.4 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que M. Patrick HEINIMANN a effectué de nombreux travaux de peinture et d'entretien à la salle polyvalente ainsi que ses abords, ainsi que de l'abri de bus. M. HUTTENSCHMITT déplore les tags et nombreuses dégradations récentes.

M. HUTTENSCHMITT indique également que des travaux d'entretien à la maison communale seront réalisés très prochainement. Il précise que M. Jean-Jacques SCHMITT s'est chargé d'ôter le lierre.

10.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme le Maire indique qu'elle s'est réunie ce jour avec M. GERRER et Mme GUTH pour la préparation des vœux du Maire. Elle demande aux adjoints de transmettre rapidement leurs textes pour le prochain bulletin municipal.

10.6 C.C.A.S.

Mme le Maire indique que la fête intercommunale des seniors aura lieu le 17 octobre de 14h00 à 18h00 à HESINGUE. A ce jour 12 buschwillerois sont inscrits.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

11.1 C.C.3.F. – Mme le Maire / M. R.OBERMEYER

Mme le Maire indique qu'il a été question de la convention tram 3 mais aussi des bacs verts pour la collecte des ordures ménagères.

Mme le Maire fait savoir qu'il est possible de commander des composteurs à la C.C.3.F. pour 15 € sur présentation d'un justificatif de domicile. De plus amples information sur ce sujet seront diffusées prochainement.

11.2 C.C.3.F. Commission assainissement - Mme Denise HECHT / M. Denis HUTTENSCHMITT

M. HUTTENSCHMITT indique qu'il s'agissait d'une visite très intéressante des nouvelles installations de BARTENHEIM.

11.3 C.C.3.F. Commission infrastructures – M. Denis HUTTENSCHMITT – M. Jacques DUCRON

M. Jacques DUCRON fait savoir qu'il a été question des demandes de subventions pour les pistes cyclables suite à la transformation de la C.C.3.F. en Communauté d'Agglomération. Il précise qu'il s'agit d'un plan sur 10 ans et que la C.C.3.F. investira plus de 4 millions d'euros sur l'ensemble de son territoire. M. HUTTENSCHMITT rappelle que le but des pistes cyclables pour la C.C.3.F. est d'attirer le touriste.

11.4 C.C.3.F. Commission Communication – Mme Véronique HERTER– M. Jacques DUCRON

Mme HERTER indique qu'il a été question du prochain bulletin.

12. DIVERS

- ✓ Mme le Maire rappelle que les prochaines élections régionales se tiendront les 6 et 13 décembre 2015. Elle invite les conseillers à compléter dès à présent le planning des permanences. Elle précise qu'il est obligatoire de siéger pour les conseillers municipaux.
- ✓ M. Christian WEIGEL indique qu'il a représenté Mme le Maire à l'inauguration de la nouvelle école de Blotzheim.
- ✓ Mme le Maire fait circuler les cartes de remerciements des Familles Roger et Romain OBERMEYER.
- ✓ Mme le Maire indique que les actes de vente suite aux constructions des maisons Tanzi dans la rue des Ecureuils ont enfin été signés auprès de Maître BROM. Ces actes concernaient les trottoirs.
- ✓ Mme le Maire fait savoir que l'acte concernant l'achat de la parcelle appartenant à M. WICKY, rue des Vosges est toujours en attente auprès de Maître JEHL (Notaire de M. WICKY Clément).
- ✓ Mme le Maire signale aux conseillers qu'elle fera procéder à la mise en circulation de certains documents aux conseillers.
- ✓ Mme le Maire informe que le prochain Conseil municipal est prévu pour le 14 décembre 2015.
- ✓ M. Christian WEIGEL demande si les agents communaux pouvaient désherber les trottoirs après le passage de la balayeuse. M. HUTTENSCHMITT lui répond que chaque particulier est responsable du trottoir devant sa propriété, pour la partie caniveau. M. HUTTENSCHMITT regarde pour des solutions rapides sans pesticides. Mme le Maire indique également que le passage au zéro pesticides est rendu obligatoire pour fin 2016 pour toutes les communes. Mme HERTER demande que les administrés soient informés du passage de la balayeuse, Mme le Maire indique que le webmaster n'a pas fait partir la newsletter informatique. Mme Marie-Jeanne BAUMANN demande qu'un article soit inséré dans le journal pour le prochain passage.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR :

1. PRESENTATION DES ARCHIVES COMMUNALES
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 JUILLET 2015
3. PERSONNEL COMMUNAL
4. NUMEROTATION DE PROPRIETES
5. TARIF DE CONCESSION D'UNE CAVURNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL
6. VENTE DU PLAN DU P.L.U.
7. REHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE : ACHAT DE TERRAIN
8. NOMINATION DU GARDE-CHASSE
9. O.N.F. – ETAT DE L'ASSIETTE 2017
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
12. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		HERTER VERONIQUE
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		WILLER CHRISTELE
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		HUTTENSCHMITT DENIS
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		